



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Date d'entrée en vigueur : octobre 2022

Date prévue pour la révision : octobre 2023

Approuvée par le conseil d'administration : août 2022



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES PRATIQUES	3
ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES PRATIQUES	3
MARCHE À SUIVRE POUR ANNULER VOTRE INSCRIPTION.....	4



INTRODUCTION

Le Club de Soccer Aylmer (CSA) a créé la présente politique afin d'encadrer les demandes de remboursement et d'informer les membres des droits dont ils disposent concernant ces demandes. Cette politique a été rédigée conformément aux réglementations de l'Office de la protection du consommateur au Québec.

En tout temps, vous pouvez annuler votre inscription. En fonction de la date à laquelle vous faites votre demande, des frais s'appliquent.

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES PRATIQUES

Si vous annulez votre inscription avant le début des pratiques, vous serez remboursé en totalité. Seuls les frais de transaction bancaire ou de virement Interac seront retenus. Si vous avez déjà reçu votre équipement, des frais vous seront retenus selon le barème suivant :

Tenue complète PRIMO (chandail, shorts, bas) : 25\$

Tenue complète PUMA (chandail, shorts, bas) : 35\$

Inscription en ligne : Les frais de service prélevés par le prestataire de service lors de l'inscription en ligne ne sont pas remboursés.

Frais de virement Interac : 4\$

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES PRATIQUES

Le Club de Soccer Aylmer recueille pour l'Association Régionale de Soccer de l'Outaouais les frais d'affiliation pour la saison. Ces frais sont reversés en totalité à Soccer Québec. Le remboursement de ces frais est soumis à la réglementation de Soccer Outaouais. Si le club est remboursé, vous serez remboursé, si les frais ne sont pas remboursés par Soccer Outaouais, le CSA ne vous les remboursera pas. Pour la saison 2022 les frais d'affiliation demandés par Soccer Outaouais sont de : **55\$**

Si le programme a commencé, vous serez retenus par le Club de Soccer Aylmer :

- Les frais d'affiliation demandés par Soccer Outaouais, le cas échéant, comme précisé ci-dessus.
- Les frais bancaires ou les frais de 4\$ pour les virements Interac
- Les semaines de programme qui auront été organisées à la date de votre demande.
- Les frais correspondants aux équipements reçus selon le barème indiqué ci-dessus.



Sera également retenue, conformément aux dispositions légales et à titre de pénalité, une somme qui correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des semaines de programme restant à organiser à la date de votre demande.

Pour un joueur qui a pris la saison automne-hiver lors de l'inscription de début de saison et qui décide d'enlever une période (par exemple : hiver). Le remboursement sera calculé à partir du prix de la demi-saison.

MARCHE À SUIVRE POUR ANNULER VOTRE INSCRIPTION

Pour annuler l'inscription à un programme du club, vous devez remplir le formulaire de demande de remboursement en ligne [en cliquant ici](#). Votre demande sera traitée le plus rapidement possible. Si vous avez payé par carte de crédit, le remboursement sera crédité sur le compte de la carte de crédit ayant été utilisée lors du paiement de l'inscription en ligne. Les remboursements des sommes reçues par le CSA par virement Interac se font par chèque bancaire adressé par courrier postal.